

## Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 12 avril 2017

Présents : M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1<sup>er</sup> adjoint, M. Georges Buiret 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Christian Goutte 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Myriam Fanget 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nicole Millet 5<sup>ème</sup> adjoint.

Mmes et Mrs Virginie Baclet, Christian Bouillet, Emmanuel Brion, Annie Chocque, Myriam Crouzier, Georges Curt, Nathalie Revel-Subtil, Célia Sentenac.

Excusés : Mmes et Mrs Gérard Goulette, Jocelyne Janovicz-Rynois, Grégory Maye, Caroline Perdrix, Nathalie Viousasse.

M. Dupuis, maire, accueille Nathalie Revel-Subtil, nouvelle conseillère municipale qui remplace Hervé Bonnet, démissionnaire car il n'habite plus la commune. Un article du code électoral précise que la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant sur la liste. Mme Revel-Subtil rejoindra les commissions scolarité, vie associative, communication et théâtre de Thol.

Puis il rappelle le contexte actuel où le budget de la plupart des communes est marqué par une forte baisse des dotations (pour Neuville sur Ain 187 263 € en 2013 et

112 226 € en 2017) d'où une maîtrise des dépenses de fonctionnement rigoureuse nécessaire à la poursuite des opérations d'investissement.

Il rappelle également la décision du Syndicat d'Energie et de e-Communication de l'Ain (SIEA) d'augmenter la cotisation des communes de 0,14 à 3,00 € / habitant, augmentation qui sera supportée par la commune et non reportée sur les taxes locales.

### Finances

#### Taxes

Le conseil après avoir examiné le produit attendu selon les taux des taxes d'imposition, soit à taux constant, soit en faisant évoluer ces taux, décide une augmentation des taxes locales.

La taxe d'habitation passera de 7,50 % à 7,60 % pour un produit attendu de 186 884 €.

Le foncier bâti passera de 13,31 % à 13,49 % pour un produit attendu de 267 642 €, le foncier non bâti de 40,29 % à 40,83 % pour un produit attendu de 19 517 €.

Cette augmentation des taux apportera une recette supplémentaire de 5 290 € et le produit total fiscal attendu est de 473 043 €.

#### Fonctionnement

Le budget communal pour la section de fonctionnement, dont les dépenses sont réparties entre les charges à caractère général (électricité, matériel, fournitures scolaires, combustibles...) et de gestion

courante ainsi que les charges de personnel s'équilibre en dépenses comme en recettes à 960 000 €. Aux recettes de fonctionnement provenant des impôts et taxes s'ajoutent les dotations de l'Etat, des attributions de compensation de la communauté de communes, des dotations diverses du département, de la solidarité rurale...

#### Investissement

Le budget investissement est équilibré en recettes et dépenses à 603 000 €.

#### Dépenses d'investissement prévues :

Aménagement du bureau de poste qui débutera en mai, remplacement de l'abri du parc des peupliers par un préau, acquisition de matériel informatique et de vidéo-projecteurs pour l'école et la mairie, matériel pour les pompiers, pour les services techniques afin de satisfaire l'engagement de la charte Zéro Phyto, divers travaux de voirie et d'eaux pluviales, aménagement de la traversée de Fromente, mobilier urbain (abribus), études pour la liaison Neuville le Bas-cimetière, projet théâtre, l'Ad'ap.

#### Budget « Service des eaux »

En section d'exploitation, il s'équilibre à 104 000 € et en section d'investissement à 107 336 €.

#### Budget

##### « Service assainissement »

Il est doté de la somme de 81 347 € pour la section d'exploitation et pour la

section d'investissement, de 70 860 €.

**Tous ces budgets ont été votés avec une voix contre (Gérard Goulette).**

### Décisions diverses

**Les indemnités** de fonction du maire et des adjoints sont fixées en référence à l'indice terminal de la fonction publique (1015). Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice est passé à 1022. Le conseil vote pour définir ces nouvelles indemnités en référence à l'indice 1022 et maintient l'indemnité du maire à 25 % de cet indice et celle des adjoints à 8 %.

**Le contrat** autorisant M. et Mme Mouillor à louer, rue de la Rochette, un emplacement de stationnement vient d'expirer. Suite à la demande de Mme Mouillor, le conseil vote la reconduction de ce contrat pour une durée de 3 ans.

### Service eau potable

Le contrat d'affermage du réseau « eau potable » prendra fin le 31 octobre 2017. Le choix d'un délégataire se fait avec une procédure de publicité préalable et une mise en concurrence. Le conseil a choisi un cabinet spécialisé (groupement de sociétés EAU CONSEIL SERVICE / GEDEAU CONSEIL) pour un montant de 5 720 € HT afin de se faire assister dans cette démarche.

### Questions diverses

#### Cantine

Le bureau de l'association Cantine a annoncé sa démission en fin d'année scolaire. Faute de bénévoles volontaires, l'association ne sera plus en mesure d'assurer ce service à la rentrée de septembre.

Le maire a rappelé que ce service public n'est pas obligatoire mais qu'il a fonctionné depuis de nombreuses années grâce à l'association soutenue par la collectivité (mise à disposition de personnel, locaux, fluides, matériel, subventions...). Cet engagement non formalisé par une convention d'objectifs et de moyens ne peut plus fonctionner sous cette forme. En accord avec l'association, la mairie s'engage à assurer la continuité du service de restauration scolaire à partir de la rentrée et elle étudiera rapidement les diverses possibilités. Elle peut décider de le faire en gestion directe, avec la possibilité d'avoir recours à des prestataires de service ou de confier la gestion à un organisme privé (gestion déléguée).

**PLU** : L'installation d'un parc photovoltaïque sur une partie du domaine de Thol est en cours d'étude, et pour obtenir les autorisations nécessaires à cette implantation, le PLU doit être compatible avec ce projet. Il faut aujourd'hui en modifier le zonage et le règlement.

Par ailleurs le PLU doit intégrer les nouveaux périmètres de protection des puits de captage d'Oussiat.

Le cabinet d'urbanisme Agnès Dally Martin est retenu pour préparer ces modifications de mise à jour du PLU.

Diverses parcelles de terrains communaux ont fait l'objet de propositions de particuliers qui souhaitent les acquérir. Une demande d'estimation sera faite auprès des domaines.

#### Subventions

Une subvention de 150 € est accordée à l'association sportive du Lycée de la Plaine de l'Ain pour la participation d'une jeune gymnaste locale au Championnat de France à Mulhouse.

Une subvention de 2 000 € est votée pour la bibliothèque pour son fonctionnement et l'achat de livres.

Le conseil s'interroge sur la demande de subvention déposée par la FCPE du Collège de Poncin pour l'achat d'un second jeu de livres pour les 66 enfants de Neuville scolarisés dans cet établissement, et souhaite des renseignements supplémentaires.

Le conseil municipal a émis un avis défavorable à la demande d'un administré pour un échange de terrain avec un chemin rural à Arthurieux.